



COMMISSION de SUIVI de l'ACCORD concernant les Inspecteurs URSSAF.

du 29 janvier 2013.

DES REGRETS...

En préalable, la CFTC interroge l'UCANSS sur le futur calendrier et les thèmes qui seront retenus pour les négociations 2013. En réponse, il est précisé que la reprise des RPN est prévue dans un avenir proche et que le calendrier est en cours d'élaboration actuellement.

La demande d'une reprise des échanges sur le thème des mobilités est réitérée par la CFTC qui fait référence également au courrier adressé au nouveau Directeur de l'UCANSS en début d'année et qui reprend les propositions de la Fédération PSE en la matière.

Le thème de la RPN est alors abordé.

La CFTC demande la réunion d'une INC Recouvrement assez rapidement, portant essentiellement sur la régionalisation et les nombreux problèmes qu'elle engendre dans les organismes impactés. La demande est enregistrée par l'UCANSS qui cependant doute de la possibilité d'organiser une réunion avant celle déjà programmée en avril 2013.

L'analyse du tableau adressé aux organisations syndicales et qui précise la répartition des inspecteurs entre le niveau 6 et le niveau 7, par région, a été adressée la veille de la réunion.

L'ensemble des organisations syndicales déplore ce fait, restant ainsi dans l'impossibilité de vérifier les éléments fournis. Ainsi, ceux de la région Nord - Pas de Calais apparaissent non conformes à ceux relevés sur le terrain, modifiant ainsi sensiblement les données pour cette région.

La CFTC souligne le décrochage évident de certaines régions par rapport à l'objectif minimal de 75% de l'effectif total au niveau 7 (termes de l'accord de 2009) et constate que **7 régions restent en dessous du seuil :**

- ⤴ Alsace : 66,7
- ⤴ Bourgogne : 73,5
- ⤴ Corse : 71,4
- ⤴ Limousin : 73,3
- ⤴ Lorraine : 68,3
- ⤴ Midi Pyrénées : 64,9
- ⤴ Poitou Charente : 72,2

Que pour certaines, qui **étaient juste en dessous ou juste en dessus de ce seuil en 2011, s'en éloignent maintenant sensiblement :**

- ⤴ Alsace : 74,3% en 2011, 66,7% en 2012
- ⤴ Lorraine : 71,8% en 2011, 68,3% en 2012
- ⤴ Corse : 71,4% en 2011, 71,4% en 2012
- ⤴ Midi Pyrénées : 75,5% en 2011, 64,9% en 2012
- ⤴ Poitou Charente : 68,8% en 2011, 72,2 en 2012

Que les écarts restent importants en 2012 :

- plus faible pourcentage : Alsace : 66,7 soit moins 8,3% par rapport au seuil
- plus fort pourcentage : Picardie : 92, soit plus 17% par rapport au seuil

Cette disparité ainsi que le « plongeon » ou le maintien en dessous du seuil, de certaines régions interpelle alors que l'un des objectifs même de l'accord était bien de tendre à un rééquilibrage entre régions et d'atteindre un effectif d'inspecteurs niveau 7 à 75%.

Pour la Fédération PSE CFTC et le SNDEOS CFTC, signataires de cet accord, les regrets sont clairement exprimés :

- **l'ACOSS ne s'est pas donnée les moyens de sa politique.**

et nous regrettons qu'encre une fois les contraintes budgétaires (motif avancé pour justifier cet échec) n'aient pas permis d'en atteindre les objectifs.

D'autant plus que l'accord de 2009 proposait un financement de cette mesure sur un budget spécifique, qui apparemment n'a pas été dégagé ou alors utilisé à autre chose.

Enfin, sur l'article relatif à la possibilité d'évolution des inspecteurs vers les métiers du management, nous constatons que rien n'a été fait !

Certes, l'ACOSS le reconnaît et semble vouloir intégrer la démarche dans une approche plus globale d'évolution des métiers de la branche, mais encore une fois nous constatons que les éléments d'un accord signé avec les organisations syndicales n'ont pas été mis en place ou d'une manière dégradée.

Souhaitons que les revendications légitimes (ce qui est écrit doit être réalisé) exprimées amènent à un réel rééquilibrage entre régions et permettent à toutes de se situer au dessus du seuil.

La volonté en a été exprimée par l'ACOSS au cours de cette réunion.

Ainsi les regrets exprimés par la CFTC pourraient ne pas être éternels...